



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent**

PC.DEC/461
21 décembre 2001

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

375ème séance plénière

PC Journal No 375, point 16 de l'ordre du jour

**DECISION No 461
PROROGATION DU MANDAT DU BUREAU DE L'OSCE
A EREVAN**

Le Conseil permanent décide de proroger le mandat du Bureau de l'OSCE à Erevan jusqu'au 31 décembre 2002.